

Conseil départemental
Session des 8 et 9 février 2023

Projet stratégique développement
durable
Rapport d'avancement 2022

Annexe au rapport de la Présidente

maine-et-loire.fr

 [maine_et_loire](#) |  [Departement49](#)

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE




En bref

La **planète se réchauffe** sous l'effet des émissions de gaz à effet de serre (GES) résultant des activités humaines (principalement liées à la combustion d'énergies fossiles mais pas seulement). De **premiers impacts se font déjà ressentir localement** (vagues de chaleur, sécheresses, feux de forêt...).

L'enjeu consiste à :

- contenir ce phénomène dans des proportions acceptables par la **réduction de ces émissions**
- nous **adapter aux effets du changement climatique** d'ores et déjà inéluctables.

L'accord de Paris (COP 21 en 2015) fixait un objectif de limitation du réchauffement climatique à 2°C. Un rapport spécial a ensuite précisé les conséquences d'un réchauffement planétaire supérieur à 1,5°C (par rapport aux niveaux préindustriels). Si l'écart semble minime, les conséquences entre 1,5°C et 2°C ne le sont pas.

La **stratégie nationale bas carbone (SNBC)** constitue la participation de la France à cette dynamique. Elle fixe deux ambitions :

- › **atteindre la neutralité carbone dès 2050**, soit l'équilibre entre les émissions de GES du territoire national et l'absorption de carbone (écosystèmes et procédés industriels),
- › **réduire l'empreinte carbone des Français**, soit l'ensemble des émissions associées à la consommation (incluant celles dues à la production et au transport de biens et de services importés).

Le PSDD

- Les **défis n°1 « renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique »** et **n°2 « décarboner le mix énergétique »** répondent à l'impérative nécessité de **réduire les émissions de gaz à effet de serre** (sans oublier la contribution directe sur le sujet de l'axe 3 « Mobilités »)
- Les **défis n°3 « Préserver sur le long terme l'environnement, la biodiversité et les ressources naturelles »** et **n°4 « Connaître les vulnérabilités du territoire au changement climatique et travailler à son adaptation »** constituent des réponses **concrètes pour nous adapter** aux effets locaux du changement climatique.



AXE 1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE

Défi n°1 - Renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique

SUIVI DES ACTIONS PHARES



POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES



Politique de l'habitat

Accompagner l'amélioration de la qualité énergétique des logements des particuliers

: parcs privés et sociaux existants, construction de logements sociaux et accompagnement des usages

Montant de l'accompagnement des usages (formation, sensibilisation et visites conseils) : 33 085 €

Soutien au déploiement d'une offre d'information-conseils des particuliers pour la rénovation énergétique :

- Animation des réflexions inter-EPCI pour une mutualisation de moyens
- Soutien financier de 22 500 € aux EPCI porteurs de plateformes territoriales de rénovation énergétique

→ **Fin 2022** : près de 8 000 demandes d'informations recensées et 2 000 conseils délivrés en rendez-vous

Amélioration du parc existant :

- **Parc privé** : plus de 500 logements rénovés / aides de l'ANAH (plus de 7 M€) et du Département (près de 0,5 M€)
- **Parc social** : rénovation de 144 "passoires thermiques" / aides déléguées de l'Etat (1,44 M€) & 423 logements via Energie Sprong (2,03 M€ d'aides départementales attribuées en complément des aides déléguées par l'Etat)

Construction de logements sociaux sobres énergétiquement :

- 544 logements financés (RE 2020 ou exigences supérieures à la RT 2012) / aides déléguées de l'Etat complétées, pour certains logements, par des aides départementales

Accompagnement des usages :

- Formation de 73 professionnels, bénévoles et élus au repérage des situations de précarité énergétique
- Sensibilisation de 244 personnes aux écogestes
- 31 visites conseils à domicile

Actions

Avancement en 2022

Perspectives 2023

Renforcement de l'offre d'information-conseils des particuliers pour la rénovation énergétique

pour une plus grande réactivité et accompagnement vers le nouveau cadre de financement de ces plateformes locales (animation des réflexions inter-EPCI)

Amélioration du parc existant :

- **Parc privé** : financement de la rénovation énergétique globale de plus de 500 logements privés grâce aux aides de l'ANAH et du Département

Construction de logements sociaux sobres énergétiquement :

financer la construction de 600 nouveaux logements respectant la RE 2020 dont une partie avec le label biosourcé

Accompagnement des usages :

- 5 sessions de formation de professionnels, bénévoles et élus au repérage des situations de précarité énergétique
- 20 ateliers-forums de sensibilisation de particuliers aux écogestes
- 50 visites conseils à domicile

AXE 1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE

Défi n°1 - Renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique

SUIVI DES ACTIONS PHARES



POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES



Politiques sociales et de solidarité

| Actions | Avancement en 2022 | Perspectives 2023 |
|---|---|--|
| Soutenir l'amélioration de la performance des systèmes de chauffage des établissements sociaux et médico-sociaux | Enveloppe mise à disposition des établissements pour financer des études énergétiques (dimensionnement de systèmes de chauffage) mais pas de mobilisation spécifique de l'enveloppe sur cette thématique en 2022 Dans le cadre de la mise en œuvre du volet immobilier du Ségur de la santé par l'ARS, travail conjoint avec le Département qui a permis la bonification lié à la qualité environnementale | Poursuite d'un dispositif de subvention permettant , entre autres le financement d'études énergétiques préalables pour les organismes gestionnaires ayant un projet de construction ou de restructuration |

AXE 1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE

Défi n°1 - Renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique

SUIVI DES ACTIONS PHARES



EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE



Gestion du patrimoine immobilier

| Actions | Avancement en 2022 | Perspectives 2023 |
|--|--|--|
| <p>1 - Renforcer l'isolation du patrimoine bâti et remplacer les systèmes de chauffage énergivores</p> <p><i>Avec intégration de l'approche Haute Qualité Environnementale (HQE®) dans les opérations</i></p> | <p>Adoption du nouveau Plan de maîtrise des énergies (PME) pour la période 2022-2030 avec 3 axes (maîtriser les consommations d'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre et optimiser les dépenses) marquant une accélération des investissements (env. 4,5 M€ en 2022, contre env. 3,6 M€ en 2021 soit +25%)</p> <p><i>[Pour mémoire : PME 2016-2021 = env. 10% d'économies d'énergie sur les sites départementaux]</i></p> <p>Exemples d'opérations en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none">- Travaux de renouvellement des menuiseries dans 5 collèges (Monnet à Angers ; Rabelais à Angers ; Gironde* à Segré-en-Anjou Bleu ; Cousteau à Ombree d'Anjou ; Claudel au Louroux-Béconnais)*Zoom sur l'opération du collège Gironde : changement de plus de 400 menuiseries - gain escompté en termes d'économie d'énergie de 26% en plus de l'amélioration du confort thermique d'été et d'hiver pour les usagers- Travaux au bâtiment Jean Sauvage de l'Hôtel de Département <p><i>Montant total engagé pour les opérations d'isolation du patrimoine bâti :</i> 1 943 827,77 €</p> | <p>Poursuite de la montée en puissance du Plan de maîtrise de l'énergie : 5,6M€ d'investissement en 2023 (+24% par rapport à 2022)</p> <p><i>[Objectifs du Plan : 50 collèges et 21 sites du Département concernés par le dispositif Eco-énergie Tertiaire (objectif de réduction des consommations d'énergie : - 40% en 2030 ; 50% en 2040 et 60% en 2050)]</i></p> <p>Réhabilitations énergétiques globales Décret Tertiaire :</p> <ul style="list-style-type: none">- Collège Maryse Bastié à Ingrandes et le Centre technique départemental aux Ponts-de-Cé : programmation 2023-2024- Rénovation des menuiseries – HDD Saint-Aubin |

AXE 1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE

Défi n°1 - Renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique

SUIVI DES ACTIONS PHARES



EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE (suite)



Gestion du patrimoine immobilier

Actions

2 - Renforcer le suivi et la gestion des consommations

Montant total engagé pour le renforcement du suivi et de la gestion des consommations :
411 351,92 €

Avancement en 2022

Mise en place dans 4 nouveaux sites, d'un système de télégestion et de télé-relève des équipements de chauffage, de production d'eau chaude et de ventilation (soit au total, 36 sites équipés à ce jour)

Diagnostic pour un déploiement complet de la télé-relève des 71 sites soumis au Décret tertiaire

Poursuite de l'expérimentation de marchés de type PFI (Prestation Forfaitaire avec Intéressement) sur des sites départementaux (hors collèges), présentant une clause d'intéressement aux économies d'énergie pour les entreprises (équipements de chauffage, ventilation, climatisation) - gains réalisés de l'ordre de 10%

Perspectives 2023

Ambitions du nouveau plan de maîtrise des énergies pour la période 2022-2030 :

- 100% des sites et collèges télé-relevés et télé-gérés
- Un suivi énergétique en temps réel
- Déploiement axé sur les sites soumis au Décret Tertiaire



Education des collégiens

Défi énergétique départemental des collèges pour sensibiliser et adopter des comportements sobres en matière de consommation d'énergie : rencontres, échanges, animations, sensibilisation tout au long de l'année, prêt de matériels pédagogiques...

Montant de l'accompagnement :
10 000 €

Déploiement du Défi énergétique départemental auprès de 5 collèges* sur la période scolaire 2021-2022 suite à l'arrêt du challenge national Cube.S.

Accompagnement par ALISEE.
*Dont un collège privé

[Pour mémoire :
- 2 collèges récompensés au niveau national** : médaille de bronze pour le collège Debussy avec plus de 10% d'économie d'énergie et prix du meilleur évènement de lancement pour le collège Gironde
- Département du M&L 3ème collectivité la plus engagée au niveau national**
- 14 collèges engagés sur les périodes 2019-2020 ou 2021-2022] **Cube.S 2021-2022

6 collèges* inscrits au Défi énergétique départemental des collèges pour l'année scolaire 2022-2023

*Dont deux collèges privés

AXE 1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE

Défi n°1 - Renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique

SUIVI DES ACTIONS PHARES



EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE (suite)



Gestion du matériel informatique

| Actions | Avancement en 2022 | Perspectives 2023 |
|---|---|--|
| Maîtriser les consommations de nos systèmes d'information et matériels informatiques | <p>Serveurs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Livraison du conteneur en vue du déménagement de la deuxième salle informatique au Centre Technique Départemental- Démarrage de la refonte des arborescences des Directions pour améliorer la recherche de données et diminuer l'empreinte carbone (grâce au tri et au ménage de données) <p>Copieurs et imprimantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Poursuite du remplacement des équipements anciens par des machines plus économes, et de leur mutualisation, grâce à recensement et une enquête sur les besoins des services menés sur l'ensemble des sites- Achat du premier copieur issue d'une filière de reconditionnement (matériel dit « Eco-Green ») <p><i>Montant total pour l'installation et la maintenance du conteneur, ainsi que du renouvellement des copieurs : 406 368,88 €</i></p> | <p>Serveurs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Déménagement de la deuxième salle informatique dans le container au Centre Technique Départemental- Poursuite de la refonte des arborescences et communication auprès des agents sur l'impact du stockage de données (empreinte carbone, coût) <p>Copieurs et imprimantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Poursuite de la dynamique de renouvellement du matériel ancien et de mutualisation de nouveaux équipements- Suivi de l'utilisation du premier copieur Eco-Green et achats de futurs copieurs reconditionnés selon la satisfaction <p>Réflexion sur une stratégie plus globale pour un numérique responsable</p> |

AXE 1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE

Défi n°1 - Renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique

SUIVI DES ACTIONS PHARES



EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE (suite)



Gestion du
domaine
routier

| Actions | Avancement en 2022 | Perspectives 2023 |
|--|---|--|
| Maîtriser la consommation de ressources énergétiques et naturelles dans la fabrication des routes via l'utilisation d'enrobés recyclés et de procédés moins énergivores | <p>33% d'enrobés recyclés dans la mise en œuvre d'enrobés en 2022</p> <p>Diminution des émissions de gaz à effet de serre dans le renouvellement de la couche de roulement ou lors de la construction de chaussées neuves* depuis 2013 : de 4% à 14-15% en 2022 d'émissions de GES évités par rapport des méthodes classiques <i>*enrobés tièdes ou recyclés, retraitement des matériaux de construction et optimisation des épaisseurs de couche de chaussée</i></p> <p>Valorisation des produits résiduels de l'activité d'entretien de la route et clauses spécifiques pour limiter la production de déchets dans les marchés de fournitures. De 2018 à 2020 (moyennes annuelles) : 12 T de métaux ; 60 kg de batteries ; 35 m³ de plastiques liés à la signalisation et 0,12 m³ liés aux emballages ; 1,25 T de pneus ; 1,2 m³ de cartons ; 0,6 m³ de bois de palettes</p> | <p>Poursuite de la diminution des émissions de GES des couches de roulement via :</p> <ul style="list-style-type: none">- Collaboration avec les filières professionnelles sur le recyclage des agrégats enrobés pour une approche sur l'ensemble de la chaîne de production des enrobés- Expérimentation du logiciel SEVE pour l'éco-comparaison de bilans carbone sur de premiers appels d'offre de chantier <p>Objectif spécifique pour les enrobés recyclés :</p> <ul style="list-style-type: none">- 30 à 35 % d'utilisation de matière recyclée dans les couches de base et de fondation à l'horizon 2024- un minimum de 20 % pour les couches roulement à l'horizon 2024 <p>Finalisation et déploiement de la mise à jour du guide de prévention des déchets d'activités routières, dans une logique d'harmonisation des pratiques entre les agences</p> |

AXE 1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE

Défi n°2 – Décarboner le mix énergétique

SUIVI DES ACTIONS PHARES



POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES

Actions

Avancement en 2022

Perspectives 2023



Soutien au développement des énergies renouvelables

1 - Investir, développer et accompagner les projets dans les territoires via la SEM Alter Energies, Enercoop Pays de la Loire et la SEM Croissance verte

En 2022, la SEM Alter Energies a développé et/ou financé depuis sa création 83 installations d'énergies renouvelables (pour une puissance électrique totale d'environ 55 MWc) : 35 centrales photovoltaïques en toiture (2 MWc), 8 centrales photovoltaïques au sol (33 MWc), 31 ombrières photovoltaïques* (7 MWc), 3 parcs éoliens (12 MWc), 3 projets de méthanisation (370 Nm³/h) et 3 projets de stations bio-GNV (60 eqPL/jour).

**grâce à la création de la société de projets Anjou Territoire Solaire en lien avec In Sun We Trust qui vise l'installation de 50 ombrières solaires d'ici 2023.*

Le Département du Maine-et-Loire est le 1^{er} Département de la région des Pays de la Loire à devenir actionnaire de la coopérative Enercoop Pays de la Loire. Cette dernière développe des moyens de production locaux et fournit une électricité d'origine 100 % renouvelable à haute valeur environnementale dans une logique de circuit court. Elle fait participer les collectivités locales à sa gouvernance.

Montant total des parts prises dans la coopérative Enercoop Pays de la Loire : 30 000 €

Etude de la participation du Département au nouveau plan d'affaires permettant la production supplémentaire d'énergies renouvelables pour la période 2022-2031, pour une puissance électrique estimée à 84 MWc (47 MWc pour le solaire au sol, 7 MWc pour le solaire en toiture, 30 MWc pour l'éolien), une puissance de production de biogaz de 370 Nm³/h (méthanisation) et d'avitaillement de stations Bio-Gnv (60 Eq.PL)

Suivi et collaboration à étudier entre la SEM Alter Energies, le SIEML et Enercoop PDL pour le développement petites centrales solaires photovoltaïques au sol (dont la puissance serait inférieure à 250 kWA)

AXE 1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE

Défi n°2 – Décarboner le mix énergétique

SUIVI DES ACTIONS PHARES



POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES

Actions

Avancement en 2022

Perspectives 2023



Soutien au développement des énergies renouvelables

2 - Contribuer à l'animation territoriale et l'acceptabilité sociétale des projets de méthanisation via Cap Métha 49

Adoption d'un nouveau programme d'actions 2022-2023 pour le collectif Cap Métha 49* structuré en 3 axes :

- **Mission d'information** : plaquette de présentation et réunions d'informations auprès des élus EPCI et/ou communes
- **Intégration territoriale** : mise en place d'un dispositif d'accompagnement à la médiation / concertation autour de projets de méthanisation et action de sensibilisation à destination du grand public
- **Etude d'état des lieux et prospective de mobilisation des gisements** à l'échelle départementale et projet nouvelle Charte Cap Métha 49

**Collectif réuni pour unir et organiser leurs moyens pour favoriser la méthanisation. SIEM, Chambre d'agriculture, Région, ADEME, CD 49, A.I.L.E, GrDF et GRTGaz*

Montant de la co-animation du collectif Cap Métha 49 par la Chambre d'agriculture : 10 000 €

Déploiement du programme d'actions 2022-2023 :

- 2 à 3 réunions d'informations auprès des élus EPCI et/ou communes
- Premier suivi de la concertation d'un projet de méthanisation agricole
- 2 visites de méthaniseurs à destination du grand public
- Lancement de l'étude de gisements

AXE 1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE

Défi n°2 – Décarboner le mix énergétique

SUIVI DES ACTIONS PHARES



POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES

Actions

Avancement en 2022

Perspectives 2023



Soutien au développement des énergies renouvelables

3 - Favoriser l'implication des citoyens dans la production d'énergies renouvelables avec la Charte départementale de projets à gouvernance locale

Intégration des citoyens dans les projets de la SEM Alter Energies

[Pour mémoire : l'implication des citoyens figure comme objectif dans le pacte d'actionnaires de la SEM AE (article 5) ; en 2019-2020 : participation de la SEM AE dans le financement du parc éolien citoyen de l'Hyrôme dans les Mauges]

Poursuite de l'intégration de citoyens dans les projets de la SEM Alter Energies

Elaboration d'une Charte départementale sur le développement de projets d'énergie renouvelable à gouvernance locale* pour apporter un cadre aux coopérations entre acteurs publics, citoyens et privés : 2 ateliers de concertation avec des collectivités, collectifs de citoyens et représentants des filières d'énergies renouvelables privés (30-35 participants) et partage du projet de charte avant sa finalisation

**Avec RECIT, SIEML, SEM Alter Energies, SEM Mauges Energies, ADEME, Énergie Citoyenne Loire et Mauges, Enercoop Pays de la Loire, Atout Vent en Chemillois*

Lancement de la Charte départementale sur le développement de projets citoyens et territoriaux pour le Maine-et-Loire et définition de moyens pour son animation

Adhésion à l'association RECIT et participation aux activités du réseau (rencontre avec des porteurs de projets citoyens, formation...)

Montant de l'adhésion annuelle à l'association RECIT et des frais logistiques pour la concertation autour de la Charte départementale : 2 367,36 €


AXE 1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE

Défi n°2 – Décarboner le mix énergétique

SUIVI DES ACTIONS PHARES



EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE

| | Actions | Avancement en 2022 | Perspectives 2023 |
|---|--|--|--|
|  Gestion du domaine routier | Valoriser les déchets verts issus des travaux d'élagage en bord de route | Valorisation des déchets verts issus des interventions des travaux d'élagage le long des routes départementales dans une logique de circuit court (au plus près du site de production) : - Plaquette : 100 m3 | Poursuite de la valorisation, optimisation et évaluation |

AXE 1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE

Défi n°2 – Décarboner le mix énergétique

SUIVI DES ACTIONS PHARES



EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE (suite)



Gestion du patrimoine immobilier

| Actions | Avancement en 2022 | Perspectives 2023 |
|---|---|---|
| 1 - Augmenter la part des énergies renouvelables dans la fourniture de gaz et d'électricité du Département | <p>2020-2023 : 100 % d'électricité verte* pour les sites départementaux (hors collèges)</p> <p>2019-2022 : 10% de gaz vert contractualisé pour les sites départementaux (soit l'équivalent de la consommation de l'Hôtel de Département)</p> <p><i>*Fournisseur proposant des certificats d'origine garantie</i></p> | <p>A partir de 2024 : groupement d'achat pour l'électricité verte ouvert aux collèges (réflexion pour un lot à haute valeur environnementale permettant, en théorie, de cibler l'approvisionnement des sites du Département avec une production locale d'énergies renouvelables)</p> <p>2023-2025 : 10% de biogaz pour les sites départementaux via un groupement d'achat avec le SIEML</p> |
| 2 - Augmenter le recours aux énergies renouvelables dans les systèmes de chauffage et la production d'eau chaude sanitaire | <p>Aujourd'hui :</p> <ul style="list-style-type: none">- 9 collèges sur 50 utilisent une source d'énergie renouvelables (chauffage et eau chaude sanitaire)- 5% des sites une source d'énergie renouvelables (chaufferie bois et/ou réseau de chaleur urbain) <p>Contribution au développement des réseaux de chaleur sur plusieurs communes : Châteauneuf-sur-Sarthe, Montreuil Bellay, Orée d'Anjou</p> <p>Exemples d'opérations 2021-2022 :</p> <ul style="list-style-type: none">- En 2021, Collège Lucien Millet à Doué-en-Anjou : substitution fioul par du gaz propane (2021) puis gaz naturel (prévu 2022) pour le chauffage. Mise en place d'un ballon PAC thermodynamique pour la production d'eau chaude sanitaire- En 2022, Collège Paul Eluard à Gennes : solution de géothermie | <p>Partenariat avec le SIEML dans le cadre du contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques ADEME-SIEML pour accélérer le déploiement de projets d'énergie renouvelable thermique (bois ou géothermie).</p> <p>Opérations programmées en 2023 de remplacement de chaudières au fioul :</p> <ul style="list-style-type: none">- Collège Georges Pompidou à Champtoceaux : chaufferie biomasse (chaufferie mutualisée avec la commune d'Orée d'Anjou)- Collège Jean Racine à Saint Georges sur Loire : chaufferie au gaz propane et pompe à chaleur- Collège Les Fontaines à Bellevigne-en-Layon |

Montant total engagé en 2022 pour l'augmentation du recours aux énergies renouvelables (chauffage / eau chaude sanitaire) : 62 932,6 €



AXE 1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE

Défi n°2 – Décarboner le mix énergétique

SUIVI DES ACTIONS PHARES



EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE (suite)



| Actions | Avancement en 2022 | Perspectives 2023 |
|---|---|---|
| 3 - Expérimenter l'auto-consommation collective et individuelle à partir de l'énergie solaire photovoltaïque | Participation au premier projet solaire photovoltaïque d'auto-consommation collective du Maine-et-Loire sur la ZAC d'Ecoulant pilotée par le SIEML qui permettra, entre autre, l'approvisionnement du Centre d'exploitation de Gatignolle (environ 20% des besoins du site couvert et revente du surplus à une quinzaine de consommateurs de la ZAC) | Poursuite de la participation au premier projet solaire photovoltaïque d'auto-consommation collective du Maine-et-Loire Etude de potentiel photovoltaïque en autoconsommation sur les 50 collègues |

AXE 1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE

Défi n°3 - Préserver sur le long terme l'environnement, la biodiversité et les ressources naturelles

SUIVI DES ACTIONS PHARES



POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES



Politique de l'eau :
Adapter la gestion de l'eau aux nouvelles données climatiques

| Actions | Avancement en 2022 | Perspectives 2023 |
|--|--|--|
| <p>1 – Réalisation du schéma départemental de gestion de la ressource en eau 2022-2028 (SDGRE) en co-pilotage avec l'Etat et en association avec l'ensemble des acteurs concernés (Région, collectivités, syndicats de bassin, chambres consulaires...)</p> | <p>Adoption du schéma en juin, signature de la charte d'engagement par le Conseil départemental avec une vingtaine de 20 partenaires</p> <p>Engagements du Département sur 5 axes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Aides financières (déconnexion ou effacement de plan d'eau, inventaires de drainage, gestion durable des eaux pluviales, retenues de substitution validées par un PTGE)- Portage d'une étude structure de dépendance à la Loire du Département- Animation de réseaux / de groupes de travail et définition de références communes (ex. élaboration de guides départementaux)- Sensibilisation des acteurs et des usagers à une gestion durable des ressources en eau en lien avec les partenaires spécialisés- Exemplarité départementale dans le cadre du Plan d'Adaptation au Changement Climatique du Département | <p>Mise en œuvre des engagements</p> |
| <p>2 - Développer une offre d'ingénierie spécifique afin de sensibiliser et former les acteurs du département pour impulser des projets de gestion intégrée des eaux pluviales sur le territoire</p> | <p>Animation de réseau et accompagnement technique des collectivités :</p> <ul style="list-style-type: none">- 3 groupes de travail avec les EPCI (Agglo du choletais, ALM, VHA, MC) pour accompagner à la prise de compétence "gestion des eaux pluviales"- une visite pour découvrir un quartier exemplaire à Saint-Léger de Linières (juin) proposée aux élus et services techniques des collectivités : 36 participants- une journée technique sur le thème eaux pluviales et urbanisme à Terra-Botanica (octobre) : 54 participants- une animation pour la CAPEB (novembre) | <p>Animation de réseau et accompagnement des collectivités : poursuite de l'organisation de visites, journées techniques, groupes de travail...</p> <p>Sensibilisation : finalisation de maquettes pédagogiques sur la gestion des eaux pluviales, jeu sérieux</p> |

Montant pour l'animation de réseau et la création de supports pédagogiques (maquettes) : 12 000 €



AXE 1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE

Défi n°3 - Préserver sur le long terme l'environnement, la biodiversité et les ressources naturelles

SUIVI DES ACTIONS PHARES



POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES (SUITE)

| | Actions | Avancement en 2022 | Perspectives 2023 |
|--|---|--|--|
|  Politique de l'eau | 2 - Développer une offre d'ingénierie spécifique afin de sensibiliser et former les acteurs du département pour impulser des projets de gestion intégrée des eaux pluviales sur le territoire (suite) | Approbation du règlement des aides pour le financement d'opérations par les collectivités compétences Exemplarité : <ul style="list-style-type: none">- sensibilisation des agents de la DITE : 20 participants- travail sur l'avant-projet d'extension du collège de Thouarcé | Déploiement de l'aide technique et financière Exemplarité : poursuite du travail sur le collège de Thouarcé, travail sur la conception du nouveau collège de Beaupréau, nouvel évènement à destination des agents du Département |
|  Gestion des espaces naturels sensibles | Mettre en œuvre le "Plan Biodiversité 2022-2027 - Le Département acteur majeur de la biodiversité en Anjou" approuvé en mars 2022 | Actions en faveur de la biodiversité : <ul style="list-style-type: none">- Poursuite des actions de gestion et de restauration des ENS de Maine et Loire- Complexe Bocager : soutien à la plantation de plus de 1 700 000 arbres ces 20 dernières années (plus de 2,6 M € d'aides accordées) et depuis 2022 soutien à la création et restauration de mares (30 projets validés en 2022) Actions de découverte de la biodiversité : <ul style="list-style-type: none">- 1800 visiteurs pour l'exposition « Racines de l'Anjou » à l'Hôtel du Département, et plus de 6 000 visiteurs pour l'exposition "force de la nature" qui circule au sein du territoire -- Création de 2 nouveaux sentiers d'interprétation sur les ENS du Plessis Macé et de l'Isle Briand- Programme annuel d'animation « RDV Nature en Anjou » : 330 animations en 2022 (contre 238 en 2021) / 240 000 € de subventions accordées (contre 204 000 en 2021) Lancement du projet de valorisation du site ENS de Boudré : « Faire de Boudré une vitrine de l'action biodiversité du Département » | Actions en faveur de la biodiversité : <ul style="list-style-type: none">- Lancement de nouveaux plan de gestion (notamment lancement du premier plan de gestion intercommunal sur l'ENS Loire Aval)- Elaboration de nouveaux dispositifs d'aides en réponse aux objectifs du plan Biodiversité 2022-2027 (notamment financement de l'ingénierie dans les collectivités)- Création d'un réseau des gestionnaires ENS Actions de découverte de la biodiversité : <ul style="list-style-type: none">- Poursuite des actions d'animation « RDV Nature en Anjou » accessibles gratuitement à tous les habitants (320 animations prévues et budget de 250 000 € de subventions)- Mise en prêt gratuit de l'exposition "Racines de l'Anjou" à destination des territoires.- Sortie et diffusion d'un documentaire de 53 minutes sur les ENS de l'Anjou Poursuite du projet Boudré avec le lancement d'une phase de concertation et la réalisation des premiers aménagements |

AXE 1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE

Défi n°3 - Préserver sur le long terme l'environnement, la biodiversité et les ressources naturelles

SUIVI DES ACTIONS PHARES



POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES (SUITE)

| | Actions | Avancement en 2022 | Perspectives 2023 |
|--|---|---|--|
|  Gestion du domaine public fluvial | <p>Restauration de la continuité écologique des cours d'eau du Domaine Public Fluvial géré par le Département*</p> <p><i>*Rivières concernées : Mayenne, Oudon, Sarthe, Loir, Maine et Vieille Maine</i></p> | <p>Opérations d'aménagement permettant de rétablir efficacement la circulation des espèces migratrices piscicoles et un transit suffisant de sédiments :</p> <ul style="list-style-type: none">- Sarthe : visite d'inspection des ouvrages pendant les écoures- Mayenne : finalisation des chantiers engagés- Loir : réalisation d'une rivière de contournement à Corzé <p><i>Montant de l'ouvrage sur le Loir : 195 510 €</i></p> | <p>Loir : réalisation des travaux sur le barrage de Vaux</p> |
|  Gestion du domaine routier | <p>1 – Améliorer la transparence écologique des routes principales pour la faune</p> | <p>Deuxième année de réalisation du programme d'aménagements de continuités écologiques sur les RD 2021-2024 :</p> <ul style="list-style-type: none">- Volet continuité piscicole : définition de partenariats pluri-annuels avec des syndicats de bassin (SMIB Evre Thau Saint Denis sur 4 ouvrages - période 2021-2023 ; SMBVAR pour 5 ouvrages sur les bassins de la Romme, de la Suine et de la Baconne - période 2021-2022)- Volet collisions avec la faune sauvage* : ouvrage à Andigné sur l'axe Angers-Rennes avec le rétablissement d'un talweg <p><i>Montant de l'ouvrage pour la faune à Andigné : 375 144 €</i></p> <p><i>*Démarche amorcée dès 2016 : relevé de collisions en 2017 avec les agents des routes, première analyse en 2019 du Muséum national d'Histoire naturelle, appui technique du CEREMA, recueil de données sur la faune sauvage auprès de la LPO et l'OFB, concertation avec la Fédération de chasse</i></p> | <p>Poursuite du déploiement et approfondissement du programme d'aménagements :</p> <ul style="list-style-type: none">- Réalisation d'opérations pour un montant prévisionnel de 150 000 €- Poursuite du relevé des collisions avec la faune sauvage par les agents de la DRD et nouvelle analyse |

AXE 1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE

Défi n°3 - Préserver sur le long terme l'environnement, la biodiversité et les ressources naturelles

SUIVI DES ACTIONS
PHARES



EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE



Education des
collégiens

| Actions | Avancement en 2022 | Perspectives 2023 |
|---|--|--|
| Eduquer les collégiens à la préservation de l'environnement et à la protection des ressources naturelles | 2 itinéraires éducatifs proposés de 2017 à 2022 : - « A la découverte des Espaces naturels sensibles » : participation de 15 classes du département entre la rentrée 2020 et la fin d'année scolaire 2022 - « Challenge Développement durable » : 17 établissements engagés entre la rentrée 2020 et la fin d'année scolaire 2022 | 1, 2, 3 projets - thématique 2023 : soutien aux projets de groupes de collégiens en faveur de l'écologie et de la biodiversité - ouvert à tous les collégiens (fédérés en groupe) des 92 collèges publics et privés de Maine-et-Loire |

AXE 1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE

Défi n°3 - Préserver sur le long terme l'environnement, la biodiversité et les ressources naturelles

SUIVI DES ACTIONS PHARES



EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE (SUITE)



Gestion du matériel informatique

Valorisation des équipements informatiques et numériques en fin de vie

Réemploi ou recyclage des équipements informatiques et numériques en fin de vie de l'ensemble des sites du Département (collèges inclus depuis 2020) par la société TRIS spécialisé dans le traitement de ce type de déchets (DEEE) basée à Montrevault-sur-Evre

Maintien du contrat avec la société TRIS engagée dans une démarche d'amélioration continue (certification ISO 14 001 en cours, démarche RSE permettant notamment d'adapter les postes de travail aux travailleurs handicapés)

| | | Copieurs | Ecrans | Imprimantes | PC portables | Unités centrales | Téléphones | Palettes de Périphériques |
|---|--------------|----------|--------|-------------|--------------|------------------|------------|---------------------------|
| Tous les sites Sites départementaux (hors collèges) | 2022 (6,5 T) | 17 | 560* | 127 | 356 | 904* | 76 | 9 |
| | 2021 (5,5 T) | 12 | 113 | 105 | 187 | 391 | 56 | 6 |
| | 2020 (6,5 T) | 24 | 136 | 93 | 114 | 57 | 126 | 6 |

Collèges } 2020 / 2021 : env. 9 T de matériel

*Dont 428 écrans et 677 issus des collèges

Améliorer la gestion des déchets administratifs des services, de l'achat jusqu'à la valorisation, dans une démarche d'économie circulaire

Poursuite du déploiement des espaces de tri centralisé dans les bâtiments administratifs : 21 sites équipés d'octobre 2021 à fin novembre 2022 (218 bacs de tri installés). Parmi les corbeilles individuelles retirées des bureaux, 100 ont été donnés à l'Hôpital de Doué-la-Fontaine.

Fin du déploiement des espaces de tri en remplacement des corbeilles individuelles : Cité administrative, les 4 agences techniques départementales et le site de Gatignolle, MDS Angers Est, DSPRP

7,3 tonnes de cartons "bruns" et 35 tonnes de papier recyclés sur la période de janvier à octobre 2022

Etude pour le réemploi des corbeilles retirées via l'écocyclerie des Mauges ou leur recyclage

Collecte de matériels d'écriture* pour l'association Rêves : 17,2 kg en 2022 (soit env. 2350 stylos) / 21,9 kg en 2021 (soit env. 3000 stylos)

Evolution et amélioration des modes de collecte des emballages de colis pour le Bibliopôle et le Centre Tertiaire Haut Débit

*Ce matériel devient du mobilier urbain en plastique recyclé



Campagne d'exemplarité dans les services du Département

AXE 1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE

Défi n°4 - Connaître les vulnérabilités du territoire au changement climatique et s'adapter

SUIVI DES ACTIONS PHARES



POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES



Gestion du patrimoine immobilier

Actions

Végétaliser les cours des collèges (plantations d'arbres, de fleurs, aménagements paysagers, etc.)

Avancement en 2022

Une quinzaine d'opérations de végétalisation de cours de collèges entre 2015 et 2022

Exemple d'opérations 2021-2022

- En 2021, collège Debussy à Angers (en co-construction/concertation avec l'établissement) refonte des espaces verts, création de gradins, plantations – 156 k€
- En 2022, cours des collèges Jean Monnet à Angers et le Pont de Moine à Montfaucon-Montigné

Montant total engagé pour l'opération du collège Debussy à Angers : 160 169 €

Perspectives 2023

Réalisation de plusieurs projets de végétalisation chaque année : cours des collèges Jean Mermoz à Angers et Pierre Mendes-France à Saumur

Opération d'ampleur sur le collège Montaigne à Angers où la future végétalisation s'accompagnera d'un réaménagement complet de la cours (co-construction/concertation avec l'établissement et AMO)



TOUTES POLITIQUES PUBLIQUES

Doter le Département d'un Plan d'adaptation au changement climatique pour anticiper et s'adapter à ses effets d'ores et déjà inéluctables

Réalisation des deux premières étapes de l'étude préalable à l'établissement du Plan d'adaptation avec les Directions du Conseil départemental :

Etape 1 – Mieux comprendre l'évolution du climat et des aléas auxquels le territoire est exposé

Etape 2 – Evaluer les vulnérabilités liées à cette évolution

Montant de l'accompagnement de l'assistant à maîtrise d'ouvrage ARTELIA pour les étapes 1 et 2 : 22 900 €

Formalisation et déploiement du Plan d'adaptation au changement climatique, véritable feuille de route inter-directions pour l'évolution des politiques publiques et du fonctionnement de l'administration dans un climat qui change

AXE 2 – FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS À UNE ALIMENTATION SAINES

LES ENJEUX



En bref

L'alimentation **soulève des problématiques environnementales, économiques et sociales.**

Elle interroge **notre pouvoir d'agir en faveur d'un système agri-alimentaire** respectueux de la nature, du bien-être des hommes et des espèces. L'agriculture occupe une place prépondérante dans le Maine-et-Loire. Les filières du végétal sont diversifiées (maraîchage, arboriculture, viticulture, horticulture, semences...). L'élevage concerne une exploitation sur deux. Avec un peu plus de 68% des surfaces du département, dont 11,6% en bio, **l'agriculture façonne aussi des paysages emblématiques du Maine-et-Loire** qui contribuent à son identité et à sa qualité de vie. Le rôle de l'agriculture dans la transition écologique est crucial, tant au regard de ses leviers que de ses impacts, contrastés.

Par ailleurs, **permettre à chacun de disposer de d'une alimentation suffisante, saine, variée, nutritive, équilibrée rejoint une problématique de santé publique.** Aider tout un chacun à améliorer son comportement avec des **clés de compréhension** des notions d'équilibre nutritionnel constitue dès lors un enjeu à part entière, de même que l'**accès des publics les plus fragiles et les moins mobiles**

(économiquement ou socialement) à une alimentation équilibrée.

D'un **point de vue économique**, le Maine-et-Loire concentre 30% des emplois agricoles régionaux se situant ainsi dans le trio de tête des départements français. L'agriculture est aussi vectrice de création d'emplois d'insertion et/ou des filières solidaires (ex. Paniers bio solidaires...).

Les **circuits courts alimentaires de proximité** répondent aujourd'hui à des attentes sur les plans économique et social, que ce soit pour les producteurs (sécurisation de leur modèle économique, reconnaissance du métier), les consommateurs (« juste prix », qualité, quête de sens) ou les territoires (création d'emplois locaux, économie sociale et solidaire, lien social).

Le PSDD

- **Le défi n°1 « Soutenir une production locale et de qualité en développant les circuits courts »** est une réponse concrète pour soutenir l'agriculture en transition
- **Le défi n°2 « Poursuivre et amplifier l'accompagnement des publics cibles »** rejoint les enjeux de santé publique



AXE 2 – FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS À UNE ALIMENTATION SAINES

SUIVI DES ACTIONS PHARES



Défi n°1 - Soutenir une production locale et de qualité en développant les circuits courts

POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES



Soutien à l'agriculture

| Actions | Avancement en 2022 | Perspectives 2023 |
|---|---|---|
| <p>Déployer Approlocal, une plate-forme d'achat en ligne pour mettre en relation l'offre (les fournisseurs locaux) et la demande (acheteurs publics en restauration collective) dans le cadre du Réseau LOCAL Anjou (Département, Chambre d'agriculture, Association des maires de Maine-et-Loire, Région)</p> | <p>Mise à disposition d'Approlocal auprès de tous les collèges publics du Maine-et-Loire depuis début 2022</p> <p>Chiffres-clés Approlocal en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none">- 14 collèges ont passé au moins une commande- 812 commandes en Pays-de-la-Loire- 40 fournisseurs du Maine-et-Loire- 2 EHPAD inscrits (adhérents à l'ACEP49) <p>Menu 100% Anjou</p> <ul style="list-style-type: none">- le 9 juin, réalisation d'un menu de recettes locales à base de produits de l'Anjou (dans la mesure si possible- plus de 35 collèges participants- opération menée avec la Chambre d'Agriculture pour faire connaître la plateforme Approlocal auprès des collèges <p><i>Montant du financement d'Approlocal dans la convention avec la Chambre Régionale d'Agriculture : 30 000€</i></p> | <p>Faire monter en charge Approlocal auprès des collèges :</p> <ul style="list-style-type: none">- connecter Approlocal au logiciel de gestion Easily- individualiser l'accompagnement des collèges sur Approlocal (en partenariat avec la Chambre d'Agriculture)- reconduire l'opération "menu 100% Anjou" <p>Poursuivre l'engagement du Département dans le Réseau LOCAL Anjou</p> <p>Poursuivre le partenariat avec l'ACEP49, la DOAA et la Chambre d'Agriculture</p> <p>Engager une réflexion sur une démarche à mener auprès de structures similaires à l'ACEP49 pour poursuivre le travail avec les EHPAD.</p> <p>Engager une réflexion sur une adhésion des structures départementales de restauration collective</p> |

AXE 2 – FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS À UNE ALIMENTATION SAINTE

SUIVI DES ACTIONS PHARES



Défi n°1 - Soutenir une production locale et de qualité en développant les circuits courts

POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES



| Actions | Avancement en 2022 | Perspectives 2023 |
|---|---|---|
| Proposer une alimentation locale et de qualité dans les collèges dans le cadre du Réseau LOCAL Anjou | Formation "cuisines nourricières" <ul style="list-style-type: none">- méthodes de cuisson alternatives (basse température notamment) et végétalisation des recettes- animée par Gilles Daveau et Thierry Marion, en partenariat avec "C'est bio l'Anjou" (basé à Rochefort sur Loire)- à destination de tous les chefs de cuisine et leurs seconds : 96 agents formés- satisfaction des agents formés, qui ont immédiatement mis en application les techniques apprises <p><i>Montant de la formation : 39 000€</i></p> Déploiement d'EasilyS <ul style="list-style-type: none">- logiciel de gestion des cuisines- permet de suivre l'atteinte des objectifs Egalim- formation des chefs et gestionnaires tout au long de l'année 2022, pour une mise en application courant 2022 et début 2023 Maintien du soutien au Réseau LOCAL Anjou <ul style="list-style-type: none">- animation du réseau par la Chambre d'agriculture avec financement du Conseil départemental- organisation des 10èmes rencontres du Réseau le 5 octobre 2022 à Terra Botanica | Poursuivre le déploiement d'EasilyS et y former les derniers agents ne l'ayant pas été en 2022 Atteindre progressivement les objectifs de la loi Egalim , notamment grâce au déploiement du logiciel EasilyS et à l'intégration d'Approlocal dans EasilyS Poursuite du soutien au Réseau LOCAL Anjou |

AXE 2 – FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS À UNE ALIMENTATION SAINES

SUIVI DES ACTIONS PHARES



Défi n°2 - Poursuivre et amplifier l'accompagnement des publics cibles

POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES



Politique alimentaire dans les collèges

| Actions | Avancement en 2022 | Perspectives 2023 |
|---|---|---|
| 1 - Garantir l'équilibre alimentaire des plus fragiles à travers l'attribution d'aides à la demi-pension (programme "Tick'et Déj") | Chiffres-clés 2021-2022 <ul style="list-style-type: none">- 2834 collégiens du public bénéficiaires du programme- 1321 collégiens du privé bénéficiaires du programme- 19 collégiens bénéficiaires hors département 49 Soit un total de 4 174 collégiens bénéficiaires du programme <i>Montant total de subvention en 2022 : 144 580€</i> De 2015 à 2022 : plus de 22 700 collégiens bénéficiaires | Poursuivre le programme pour l'année scolaire 2022-2023 Augmenter l'aide aux boursiers taux 1 de 40€ à 50€ par an, et l'aide aux boursiers taux 2 de 30€ à 40€ par an |
| 2 - Accompagner les collèges dans la gestion de leurs biodéchets alimentaires | 2 campagnes de pesées des déchets en 2022 en vue d'une réduction du gaspillage alimentaire Réalisation d'un état des lieux des solutions de gestion des biodéchets déjà mises en place ou souhaitées par les collèges, en vue de l'obligation réglementaire au 1er janvier 2024 Accompagnement à la carte des établissements qui le souhaitent par la Chambre Régionale d'Agriculture (dans le cadre de la convention de partenariat Département/Chambre Régionale d'Agriculture) <i>Montant de l'accompagnement des collèges (qui inclut la lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion des biodéchets) dans la convention avec la Chambre Régionale d'Agriculture : 20 000 €</i> | Doter les établissements restants de solutions de gestion de leurs biodéchets au vu des résultats de l'état des lieux (mise en conformité avec la loi) Poursuivre l'accompagnement à la carte par la Chambre Régionale d'Agriculture |

AXE 2 – FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS À UNE ALIMENTATION SAINES

SUIVI DES ACTIONS PHARES



Défi n°2 - Poursuivre et amplifier l'accompagnement des publics cibles

POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES



Politique alimentaire dans les collèges

| Actions | Avancement en 2022 | Perspectives 2023 |
|---|--|--|
| 3 - Sensibiliser les collégiens à la réduction du gaspillage alimentaire | <p>2 nouveaux établissements engagés "Mon restau responsable" en 2022, portant à 15 le nombre de collèges engagés dans cette démarche qui vise notamment la réduction du gaspillage alimentaire</p> <p>Accompagnement à la carte des établissements qui le souhaitent par la Chambre Régionale d'Agriculture (dans le cadre de la convention de partenariat Département/Chambre Régionale d'Agriculture)</p> <p>Sensibilisation auprès des collégiens via, entre autres, la mise en place du compostage, de gâchimètres, de saladbars ; mise en place de portions petite faim/moyenne faim/grande faim, etc.</p> <p><i>Montant de l'accompagnement des collèges (qui inclut l'accompagnement "Mon Restau Responsable") dans la convention avec la Chambre Régionale d'Agriculture : 20 000 €</i></p> | <p>Poursuivre l'augmentation du nombre de restaurants engagés dans la démarche "Mon Restau Responsable"</p> <p>Poursuivre l'accompagnement à la carte par la Chambre Régionale d'Agriculture</p> |

AXE 2 – FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS À UNE ALIMENTATION SAINES

SUIVI DES ACTIONS PHARES



Défi n°2 - Poursuivre et amplifier l'accompagnement des publics cibles

POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES



Politiques sociales et de solidarité

| Actions | Avancement en 2022 | Perspectives 2023 |
|---|---|--|
| <p>1 - Structurer autour d'un axe « alimentation » les actions collectives conduites par les services sociaux du Département en direction des publics les plus vulnérables</p> | <p>Actions collectives en MDS :</p> <ul style="list-style-type: none">- MDS Sud-Loire : 3 sessions d'ateliers parents-enfants sur le thème de la cuisine : apprendre à cuisiner fruits et légumes, transformer les produits bruts, de saison, locaux ; dans l'objectif de favoriser le quotidien des mères (chaque membre de la famille devient acteur du repas)- MDS Angers Ouest : action "consommer autrement" avec Angers Vie ; pour reprendre son budget en main, porter un autre regard sur la société de consommation, redonner du pouvoir de choisir et d'agir (notamment en matière d'alimentation) <p>Mission "accompagnement éducatif budgétaire" :</p> <ul style="list-style-type: none">- création d'un poste co-financé par le Département et le Crédit Municipal, dans le cadre du Plan Pauvreté- action partenariale "Hors les murs" avec la Halte du Cœur : dans le cadre global de la démarche "Aller Vers", les conseillères budget des MDS Anjou Bleu et Mauges se sont rendues sur 4 permanences de distribution d'aide alimentaire pour présenter, de façon ludique, l'offre des MDS pendant l'attente des bénéficiaires. Cette action a été valorisée lors de la Conférence Régionale des Acteurs pendant le Congrès de l'ANDASS 2022. <p><i>Montant alloué au poste "accompagnement éducatif budgétaire" (financement départemental) : 5 000€</i></p> | <p>Econovie 2 :</p> <ul style="list-style-type: none">- Méthode d'accompagnement social tournée vers le quotidien (alimentation, logement, santé, etc.) pour dégager des marges budgétaires qui permettront de financer un ou des projets de vie- mars 2023 : formation des 11 équipes de MDS et de leurs partenaires (pour garantir une cohérence et une homogénéité de l'accompagnement social sur le territoire) <p><i>Montant de la formation à Econovie : 5 080 €</i></p> <p>Mission "accompagnement éducatif budgétaire" :</p> <ul style="list-style-type: none">- objectif de pérennisation du poste au-delà de mi-juin 2023, notamment pour déployer d'autres modalités d'interventions "Hors les murs" <p>Epicerie solidaires :</p> <ul style="list-style-type: none">- relance de la réflexion en 2023, en partenariat avec l'UDCCAS |

AXE 2 – FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS À UNE ALIMENTATION SAINES

SUIVI DES ACTIONS PHARES



Défi n°2 - Poursuivre et amplifier l'accompagnement des publics cibles

POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES



Politiques sociales et de solidarité

| Actions | Avancement en 2022 | Perspectives 2023 |
|--|---|---|
| 2 - Accompagner la démarche d'amélioration de la qualité des repas servis dans les EHPAD (formation des chefs cuisiniers aux produits et aux méthodes durables) | Soutien à la démarche "Sens et Papille", un projet d'alimentation durable pour les établissements adhérents à l'Association regroupant les centres hospitaliers et EHPAD publics de Maine et Loire (ACEP 49) | Maintien du soutien à la démarche "Sens et Papille" et propositions d'ouverture du site de commande en ligne Approlocal.fr aux établissements adhérents à l'ACEP 49 (voir action phare correspondante) |

AXE 3 – MOBILITÉ - FAVORISER LES SOLUTIONS ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE

LES ENJEUX



En bref

Les **transports représentent presque le tiers des émissions de gaz à effet de serre du territoire départemental (33 %)**. Ils constituent aussi le **premier poste de consommation énergétique (35%)** et dépendent fortement des énergies fossiles.

A l'échelle de la France, la distance moyenne quotidienne parcourue a augmenté ces dernières années : 25,2 km aujourd'hui contre 18,4 km en 1982, (date à laquelle nous étions aussi 10 millions de moins).

La voiture individuelle fait encore figure de moyen de locomotion privilégié. En **2017, elle représentait en Maine-et-Loire 80 % des déplacements domicile-travail**, avec une motorisation des ménages supérieure à la moyenne nationale.

Outre l'aspect environnemental, le **droit à la mobilité pour tous constitue un enjeu à part entière**. Il est conditionné par de multiples facteurs (capacité des personnes à se mouvoir, environnement social, offre alternative proposée par son territoire d'appartenance et de résidence...). Une étude régionale publiée en 2016 par la DREAL et le CEREMA a mis à jour la vulnérabilité des populations et des

territoires : accès à l'emploi ; accès aux biens, aux services et à l'offre de soin ; lien social ; autonomie des personnes dites « fragiles » ; précarités financière, énergétique, sanitaire...

La forte dépendance du territoire à la voiture individuelle est donc un facteur de précarité, d'une part, pour les personnes et pour l'ensemble du fonctionnement économique du territoire, d'autre part.

Le PSDD

- **Le défi n°1 « Améliorer les infrastructures pour les déplacements vélo au quotidien »** permet d'intégrer des voies douces aux aménagements routiers du Département
- **Le défi n°2 « Développer le covoiturage et l'autopartage sur les trajets courts »** tend à lutter contre l'autosolisme
- **Le défi n°3 « Rapprocher les services des usagers dans l'aménagement du territoire »** s'intéresse à l'accès aux services via le numérique
- **Le défi n°4 « Inciter les agents à des modes de mobilité durable à travers le plan de mobilité entreprise »** vise quant à lui les pratiques des agents



AXE 3 – MOBILITÉ - FAVORISER LES SOLUTIONS ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE

SUIVI DES ACTIONS PHARES



Tous défis

POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES



Ingénierie territoriale

| Actions | Avancement en 2022 | Perspectives 2023 |
|---|---|--|
| Mise en œuvre du schéma départemental des mobilités pour clarifier la vision, l'ambition et les actions du Département en la matière | Adoption de la stratégie en juin 2022 et mise en œuvre des premières actions : <ul style="list-style-type: none">- Participation et co-construction des contrats opérationnels de mobilité dans les 3 bassins de mobilité du Maine-et-Loire avec le Conseil régional et les EPCI- Développement des modes actifs au collège : 2 à 3 établissements en expérimentation (co-pilotage DRD, DEJS)- Lancement du dispositif financier "initiatives locales pour une mobilité solidaire et durable"- Mise en réseau de structures de transports solidaires : premières réunions de rencontre et calibrage (partenariat Gérontopôle)- Diagnostic pour réactualiser le schéma départemental de covoiturage (co-pilotage DRD) | Actions de la stratégie : <ul style="list-style-type: none">- Signature des contrats opérationnels de mobilité- Lancement des expérimentations au sein des collèges- Création d'un réseau de structures de transports solidaires- Animation du dispositif financier des initiatives locales pour une mobilité solidaire et durable- Elaboration et vote d'un nouveau schéma de covoiturage- Co-animation de journées techniques dans le cadre du réseau AIT- Soutien en ingénierie au déploiement de l'autopartage électrique avec le SléML |
| Offre d'ingénierie "Mobilité" et veille sur les innovations territoriales | Sollicitations pour prise de contact ou informations : <ul style="list-style-type: none">- Denée : info. sur le vélo- La Ménitrie : info. sur le vélo, focus financements- Beaupréau et ABC : accompagnement pour répondre à l'appel à projet Avelo2 de l'Ademe (lauréats)- Lion d'Angers : mission d'ingénierie sur l'accessibilité des abords du collège, focus vélo 2 journées techniques via le Réseau Anjou Ingénierie territoriale : <ul style="list-style-type: none">- politiques et aménagements cyclables- mobilité des seniors | Poursuivre les missions d'accompagnement des communes et EPCI dans leurs projets de planification et d'expérimentation Proposition de nouvelles journées techniques s'inscrivant dans un cycle "mobilité" |

AXE 3 – MOBILITÉ - FAVORISER LES SOLUTIONS ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE

Défi n°1 - Améliorer les infrastructures pour les déplacements vélo au quotidien

SUIVI DES ACTIONS PHARES



POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES



| Actions | Avancement en 2022 | Perspectives 2023 |
|--|---|--|
| Développer un réseau de liaisons cyclables locales cohérentes à l'échelle des communes et des intercommunalités grâce au schéma directeur des liaisons cyclables | <p>Approbation du schéma directeur des liaisons cyclables (règlement des aides et guide technique) : liaisons à fort potentiel, desserte des gares et des aires multimodales, desserte des établissements scolaires, liaisons entre centralités, connexions inter-EPCI, liaisons structurantes en agglomération</p> <p>Bilan des subventions versées en 2022 aux collectivités locales : 28 opérations représentant 25 km d'aménagements</p> <p><i>Montant des subventions accordées pour les collectivités : 1 800 000 €</i></p> | <p>Accompagnement des collectivités locales subventionnées dans leurs projets</p> <p>Plan d'action pour les franchissements de la Loire (dont volet étude préalable)</p> |

AXE 3 – MOBILITÉ - FAVORISER LES SOLUTIONS ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE

SUIVI DES ACTIONS PHARES



Défi n°2 - Développer le covoiturage et l'autopartage sur les trajets courts

POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES



Politique de l'insertion

| Actions | Avancement en 2022 | Perspectives 2023 |
|---|--|--|
| <p>1 - Promouvoir la plateforme OuestGo et soutenir le projet Eco Mob'In porté par les associations ALISEE et AFODIL : mobilisation/sensibilisation des entreprises pour une mobilité durable et solidaire (public en insertion)</p> <p>2 - Expérimenter la plateforme mobilité 49 Néo Mob'In avec l'association AFODIL pour les personnes en démarche d'insertion professionnelle</p> <p>3 - Soutenir le déploiement de services mobilité en Maine-et-Loire afin de permettre un soutien à la mobilité des publics précaires (notamment les bénéficiaires du RSA) et faciliter leur insertion</p> | <p>1 - Adhésion à la plateforme OuestGo depuis 2019 et projet Eco Mob'In à l'échelle de deux zones d'activités (Cormier dans le choletais, Etriché dans le segréen) : - 24 évènements répartis sur les deux zones (petit déj et semaine de la mobilité, tests,...) - Création d'une communauté de covoitureurs pour chaque zone - Appui à la mise en relation (covoitureurs/candidats/publics en insertion), près de 40 demandes de covoiturage solidaire</p> <p><i>Montant de la convention annuelle avec OuestGo et du soutien à Eco Mob'In en 2022 : 16 000 €</i></p> <p>2 - Recensement de l'offre de mobilité existante, information et formation des professionnels, diagnostic des publics en insertion et apprentissage du permis de conduire (conduite supervisée)</p> <p><i>Montant du soutien à la plateforme mobilité : 80 147 €</i></p> <p>3 - Poursuite du soutien au 1^{er} service mobilité du Département à l'échelle d'un EPCI (Saumur-Val de Loire) : - Finalisation et lancement du point de location solidaire Aspire et de ses relais sur l'agglo - Achat complémentaire de voitures électriques pour être louées au public en insertion</p> <p><i>Montant du soutien à l'installation du service mobilité sur le territoire de SVL : 56 875,15 €</i></p> <p>3 bis - Amorçage d'un service mobilité dans le Nord-Anjou : 3 relais en cours de déploiement sur la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe</p> | <p>1 - Soutien au déploiement de l'animation en zones d'activités économiques et du projet</p> <p>2 - Poursuite du soutien au déploiement de la plateforme mobilité Néo Mob'In</p> <p>3 - Déploiement et essaimage des services mobilité en Maine-et-Loire 2023-2024 : - Elargissement de la zone du service mobilité actuel sur Saumur-Val de Loire au Baugeois-Vallée - Confortation de la dynamique en Nord-Anjou (ABC, CCVHA et ALS) : installation, investissement et multiplication du nombre de relais - Création de dynamiques territoriales sur les secteurs Ouest-Anjou (MC, CAC) et Centre-Anjou (ALM)</p> |

AXE 3 – MOBILITÉ - FAVORISER LES SOLUTIONS ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE

Défi n°3 - Rapprocher les services des usagers dans l'aménagement du territoire

SUIVI DES ACTIONS PHARES



POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES



Ingénierie territoriale

| Actions | Avancement en 2022 | Perspectives 2023 |
|---|--|--|
| <p>Mettre en œuvre un schéma des usages et services numériques, sous un pilotage Département / Syndicat mixte ouvert Anjou numérique et avec un réseau de partenaires afin de favoriser la transition numérique et son appropriation par les habitants</p> | <p>Poursuite du déploiement de la feuille de route sur l'accompagnement aux usages numériques :</p> <ul style="list-style-type: none">- Animation du réseau des médiateurs numériques élargis aux conseillers numériques France services- Diagnostic territoriaux sur l'accompagnement aux usages numériques par les conseillers numériques d'Anjou numérique- Etude sur l'équipement Wifi des aires des gens du voyage (26 aires)- Appel à évènements "ma vie en numérique" pour communiquer et déployer des animations dans les EPCI-Communes (oct/nov) : 10 évènements (dont 8 soutenus financièrement)- bilan de la feuille de route - 2020/2022 et élaboration de la nouvelle feuille de route | <p>Validation de la nouvelle feuille de route et de l'accord de coopération.</p> <p>Mise en place des réseaux locaux d'inclusion numérique avec les conseillers numériques d'Anjou numérique.</p> <p>Développer une base de données comprenant à la fois les lieux mais aussi les actions d'accompagnement aux usages numériques</p> |
| <p>Mettre en place un dispositif de soutien à la création et au développement de tiers-lieux contribuant au maillage territorial de service, à la revitalisation des bourgs et au développement de nouvelles formes des solidarités et de lien social</p> | <p>Quatre projets soutenus : Le Planty à Ecuillé, Le Centre socio culturel Rives de Loire à Orée-d'Anjou, Valorise à Brain-sur-Allonnes et Le cercle Léon Legaux à Saint-Jean-de-la-Croix</p> <p>Deux sessions de formation sur les bases d'un Tiers-lieux</p> <p>Une journée départementale des tiers-lieux</p> <p><i>Montant total de l'accompagnement : 97 467 €</i></p> | <p>Poursuivre la promotion du dispositif avec le soutien à de nouveaux développements ou projets.</p> <p>Nouvelles sessions de formation</p> <p>Une nouvelle journée départementale des tiers-lieux</p> |

AXE 3 – MOBILITÉ - FAVORISER LES SOLUTIONS ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE

Défi n°4 - Inciter les agents à des modes de mobilité durable à travers le plan de mobilité entreprise

SUIVI DES ACTIONS PHARES



EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE



Campagne d'exemplarité dans les services du Département

| Actions | Avancement en 2022 | Perspectives 2023 |
|--|---|--|
| <p>Déploiement du programme d'actions MeLBornes – notre plan de mobilité employeur – validé en 2021 autour de 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none">1- les alternatives à la voiture individuelle2- la voiture autrement3- organisation et moyens4- animation du PDME | <p>Zoom sur des actions du programme d'actions</p> <ul style="list-style-type: none">- Vélo : 9 VAE de plus depuis 2020 dans la flotte (58 vélos au total) ; augmentation de la capacité d'accueil d'aménagements existants sur 2 sites départementaux et 5 collèges, création de nouveaux aménagements sur 2 sites départementaux ; deux révisions du vélo personnel des agents (HDD et MDA) et un atelier pour apprendre à réparer son vélo (HDD)- Trottinette : atelier avec les agents pour l'aménagement d'un premier casier à trottinettes à l'HDD ; parcours en trottinette- Covoiturage : stands d'informations et présentation de Klaxit aux agents ; atelier « covoiturage »- Flottes du Département : étude d'une stagiaire INET sur le renouvellement du parc entre verdissement et optimisation ; 7 nouveaux véhicules électriques achetés en 2022- Mise en place du Forfait mobilité durable <p>Organisation du Défi mobilité 2022 pour les agents :</p> <ul style="list-style-type: none">- 197 participants ont inscrit leurs trajets sur la plateforme (contre 111 en 2021)- Près de 175 agents ont participé, ou se sont informés, sur un mode de déplacement éco-mobile dans le cadre du Pré-Défi et du Défi mobilité 2022 | <ul style="list-style-type: none">- Vélo : poursuite des aménagements d'espaces "vélo", réflexions sur les équipements et consultation des agents- Trottinette : déploiement d'un premier casier à trottinettes à l'HDD et étude pour d'autres sites- Covoiturage : démarche Design centrée sur les utilisateurs/trices- Flottes du Département : poursuite du verdissement de la flotte du Département (au regard des objectifs de la loi LOM) ; campagne de sensibilisation et de communication autour de la flotte des véhicules électriques- Organisation du Défi mobilité 2023 |

Montants des actions PDME (hors renouvellement véhicules de la flotte automobile) : 233 311,05 €

AXE 4 – SANTÉ - ENVIRONNEMENT : AGIR SUR LES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX CONDITIONNANT LA SANTÉ

LES ENJEUX



En bref

« La santé environnementale comprend les aspects de la **santé humaine, y compris la qualité de la vie**, qui sont déterminés par les **facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement** » - *Définition de l'Organisation mondiale de la santé*

La **qualité de l'environnement constitue un déterminant majeur de la santé humaine**. Si elle conditionne la qualité de vie et le bien-être, sa dégradation contribue au développement de certaines pathologies (intoxications, cancers, maladies cardiovasculaires ou respiratoires, allergies...).

Aujourd'hui, on estime que la bonne santé d'une personne est liée :

- aux conditions socio-économiques qui interviennent pour environ 55% (métier exercé, niveau d'éducation, pratique sportive...),
- aux facteurs environnementaux pour 25% (milieux, pollution, climats...),
- au système de soin pour 15%,
- au patrimoine génétique pour 5%.

Conclusion, les **déterminants de santé sont liés pour 80% aux modes de vie individuels et à l'exposition environnementale**. Être en bonne santé est donc une préoccupation qui dépasse largement le champ médical et interroge l'exposition des personnes aux polluants, l'accès à une alimentation et à une eau saines, la qualité de l'habitat, la conception des aménagements, l'urbanisme, l'information et la sensibilisation des publics, etc.

La santé environnementale est une préoccupation transversale. Elle interpelle de **nombreux leviers des collectivités territoriales quand bien même ces dernières n'ont pas la compétence « santé »**.

Le PSDD

Dans ce 4^{ème} axe, deux défis viennent compléter l'apport du PSDD à la thématique santé-environnementale (les précédents axes y contribuant également) :

- **Le défi n°1 « Améliorer la qualité de l'air intérieur »**
- **Le défi n°2 « Garantir un cadre de vie favorable à la santé »**



AXE 4 – SANTÉ - ENVIRONNEMENT : AGIR SUR LES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX CONDITIONNANT LA SANTÉ

SUIVI DES ACTIONS PHARES



Défi n°1 - Améliorer la qualité de l'air intérieur

POLITIQUES SECTORIELLES



Politiques sociales et de solidarité

| Actions | Avancement en 2022 | Perspectives 2023 |
|---|--|---|
| <p>Développer, en partenariat avec la Mutualité Française des pays-de-la-Loire (MFPL), les actions en territoire sur la réduction de l'exposition aux polluants des femmes enceintes, des nouveau-nés et de leur famille : ateliers « Nesting » et projet "FEES"</p> | <p>Ateliers Nesting :</p> <ul style="list-style-type: none">- contrat entre le Département et l'ARS depuis 2018 : permet un accompagnement du Département par la MFPL (moyens humains et logistiques)- financement dans le cadre de la deuxième stratégie nationale prévention protection de l'enfance (SNPPE 2) : a permis en 2022 la formation de 2 puéricultrices (à Angers et Baugé) à l'animation d'ateliers Nesting- ateliers en PDS : 5 ateliers (1 par PDS) entre janvier et avril 2022 ; 47 agents sensibilisés- création d'outils de communication, en collaboration avec les puéricultrices (en cours) <p>Projet « FEES – Femmes Enceintes, Environnement et Santé » :</p> <ul style="list-style-type: none">- porté par l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) et la Mutualité Française- 8 et 9 décembre 2022 : formation de 12 agents (dont 1 médecin de PMI) | <p>Former 2 agents à Nesting et 16 agents à FEES</p> <p>Organiser un temps de restitution/retour d'expérience au 1er semestre 2023 avec les agents formés en 2022</p> <p>Dans le cadre du travail partenarial avec la CAF : organiser des ateliers Nesting à destination des gestionnaires et référents techniques de micro-crèches (2 professionnels par crèche pour une centaine de structures sur le territoire) lors de la première rencontre des professionnels de micro crèches prévue au 1er semestre 2023 ; en partenariat avec le CHU, la MFPL et les professionnels de santé formés à Nesting sur le territoire.</p> <p><i>Montant de la formation à Nesting (après prise en charge par l'ARS) : 1400€ pour 2 agents</i></p> <p><i>Montant de la formation à FEES : 3500€ pour 16 agents</i></p> |

AXE 4 – SANTÉ - ENVIRONNEMENT : AGIR SUR LES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX CONDITIONNANT LA SANTÉ

SUIVI DES ACTIONS PHARES



Défi n°1 - Améliorer la qualité de l'air intérieur

EXEMPLARITE DE LA COLLECTIVITE



Gestion du patrimoine immobilier

| Actions | Avancement en 2022 | Perspectives 2023 |
|---|---|---|
| Supprimer progressivement les produits chimiques dans l'entretien des bâtiments | <p>3 collèges ont bénéficié d'une dotation de nettoyeur vapeur en 2022, ce qui porte à 35 (sur 48) le nombre de collèges publics disposant d'un nettoyeur vapeur polyvalent</p> <p>Dans les collèges, déploiement de la technique de lavage par imprégnation, moins gourmande en eau, et de centrales de dilution (permettant d'utiliser des produits plus concentrés)</p> <p>Dans les autres bâtiments, limitation du nombre et de la quantité de produits utilisés, utilisation de produits éco-labellisés le cas échéant, utilisation de microfibrilles (sans produit)</p> <p>Montant de la dotation en nettoyeurs vapeur en 2022 : 16 945,92 €</p> | <p>Poursuivre le renouvellement des équipements</p> <p>Poursuivre la mise en place d'un nettoyage plus écologique (produits, méthodes, formation des agents, etc.), notamment dans les collèges</p> |
| Améliorer la qualité de l'air dans les locaux gérés par le Département, en particulier dans les établissements accueillant du public | <p>Installation de 2 capteurs de concentration de CO2 dans les 50 collèges : un capteur dans la salle de restauration, un autre capteur mobile utilisé sur demande pour des mesures des autres salles</p> <p>[Pour mémoire : - Actions de diminution de la concentration de radon (ventilation, aération, étanchéité des sols...) dans 4 sites dont les valeurs dépassaient le seuil réglementaire identifiés dans le cadre d'une campagne de détection menée en 2019-2020 - Appropriation des résultats par les établissements concernés par la campagne de surveillance de la qualité de l'air* incluant une évaluation des moyens d'aération et de mesures de polluants (été et hiver 2021) *46 collèges publics et 4 cités scolaires / polluants mesurés : formaldéhyde, benzène, dioxyde de carbone]</p> <p>Montant total engagé en 2022 pour les capteurs : 50 083,94 € (subvention Etat à 100%)</p> | <p>Accompagner les collèges dans l'interprétation des résultats des mesures des capteurs et mise en place d'actions correctives éventuelles (ventilation...)</p> |

AXE 4 – SANTÉ - ENVIRONNEMENT : AGIR SUR LES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX CONDITIONNANT LA SANTÉ

SUIVI DES ACTIONS PHARES



Défi n°2 - Garantir un cadre de vie favorable à la santé

POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES



Politique de l'habitat

| Actions | Avancement en 2022 | Perspectives 2023 |
|---|---|--|
| Résorber l'habitat indigne pour les ménages de condition modeste | 78 projets de travaux financés de logements insalubres et très dégradés (324 depuis 2018) via une aide de l'ANAH (près de 2 M€) dont 15 via une aide du Département (près de 90 000 €) Co-animation de la Cellule Habitat indigne du Maine-et-Loire avec l'Etat, l'ARS et la CAF : mutualisation de compétences et partenariat pour repérer, suivre et résoudre les situations d'habitat indigne dans les territoires (env. 300 signalements par an) | Objectif d'améliorer 80 logements indignes Réflexion sur l'intérêt d'apporter une assistance technique aux communes pour la mise en œuvre Démarrage d'un nouveau marché pour l'accompagnement renforcé des propriétaires mettant l'accent sur l'accompagnement social de proximité des propriétaires occupants |

AXE 4 – SANTÉ - ENVIRONNEMENT : AGIR SUR LES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX CONDITIONNANT LA SANTÉ

SUIVI DES ACTIONS PHARES



Défi n°2 - Garantir un cadre de vie favorable à la santé

POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES (suite)



Politiques sociales et de solidarité

| Actions | Avancement en 2022 | Perspectives 2023 |
|--|---|--|
| Contribuer activement à la diffusion de bonnes pratiques en matière de santé environnementale sur le territoire | <p>Projet "Bulle d'air" : intervention aux côtés de multiples acteurs du territoire (collectivités territoriales, professionnels de santé, médecine scolaire, CCAS, etc.) dans ce projet axé sur la qualité de l'air intérieur et porté par le CPIE Loire Anjou et la Mutualité Française des Pays de la Loire (dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Inégalités sociales et territoriales de santé » de l'Agence Régionale de Santé).</p> <p>Contribution à la base de données "santé environnementale" travaillée avec l'ensemble des professionnels de PMI de la région, en partenariat avec l'ARS et la MFPL à destination des professionnels des modes d'accueil individuels et collectifs</p> <p>Tenue d'un stand de sensibilisation PMI/ MFPL sur la santé environnementale lors du congrès national des puéricultrices à Angers (15 au 17 juin 22) ; mise en valeur du Département comme acteur de la santé environnementale</p> <p>Interventions en établissements de formation de santé</p> <p>Sensibilisation de 24 agents départementaux de tous horizons lors des Rencontres développement durable le 18 octobre 2022 à Angers</p> <p>Travail avec le CHU d'Angers sur la sensibilisation à la santé environnementale</p> | <p>Poursuivre les actions engagées</p> <p>Intégrer la santé environnementale dans les actions collectives en MDS</p> <p>Travailler à la végétalisation des crèches</p> |

LE RÉSEAU DES AMBASSADEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE



Rappel des missions

Lancé le 1^{er} octobre 2021, le réseau vit grâce à l'implication de 25 ambassadrices et ambassadeurs issus de directions et de sites différents. Ils ont 3 missions :

- 1. Être un relais d'information et de communication** pour informer les équipes sur l'avancement du Projet stratégique développement durable et faire des remontées d'informations du terrain
- 2. Contribuer à la démarche d'exemplarité de la collectivité** déployée dans tous les services : déploiement des nouveaux équipements de tri de déchets, MeLBornes - *notre Plan de Mobilité Employeur...*
- 3. Contribuer aux actions de sensibilisation et d'animation** dans les services pour concourir au partage de bonnes pratiques

Réalisations en 2022

L'année 2022 des Ambassadeurs.drices a été marquée par :

- Une plénière au printemps et des visios de rentrée en septembre pour échanger sur l'actualité du réseau et entre ambassadeurs
- Des formations : « accompagner le changement » et « numérique responsable » au 1^{er} semestre

- La signature par chaque ambassadeur et sa hiérarchie d'une lettre de mission
- Un déploiement de l'outil d'autodiagnostic partagé de l'éco-exemplarité des services sous forme ludique, élaboré spécifiquement pour le Département
- Défi Mobilité (mai) : sur les 6 sites ayant proposé des animations, 4 étaient portés par des ambassadeurs, avec un impact très positif sur la participation
- Rencontres DD 2022 (octobre-novembre) : 2 ambassadrices-témoins lors de la session angevine ; participation de 18 ambassadeurs à au moins un temps proposé dans la cadre des Rencontres
- Défi Energie (hiver 2022-2023) : 6 ambassadeurs mobilisés pour la saison de chauffe 2022-2023
- DRD : mise à jour du guide de prévention des déchets d'activités routières avec les 7 ambassadeurs de la Direction des Routes Départementales

Perspectives 2023

- Elargir et étoffer le réseau grâce à une campagne de recrutement début 2023
- Créer et mettre en œuvre un Défi Numérique
- Poursuivre l'implication des ambassadeurs dans les Défis Mobilité et Energie

LE SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER)



Le SPASER

Le SPASER constitue un des leviers permettant la prise en compte du développement durable en accompagnant les acheteurs dans la voie d'achats responsables.

Renforcé par la loi Climat et résilience du 20 août 2021, il s'applique désormais dès le 1er janvier 2023 aux collectivités dont le volume d'achat est supérieur à 50 millions d'euros.

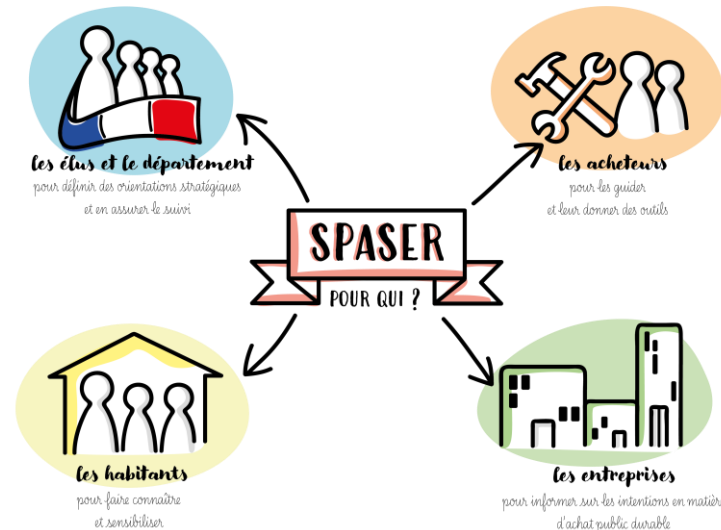
Ce schéma détermine les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social et des éléments à caractère écologique, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs.

Il s'agit d'un cadre souple auquel chaque collectivité peut donner ses propres objectifs. Il représente une opportunité de formaliser et structurer la démarche d'achats durables au sein du département, ainsi que de faire connaître à l'externe et diffuser en interne les pratiques de la collectivité en matière d'achats durables.

Réalisations en 2022

Afin d'associer élus et Directions opérationnelles, une présentation a eu lieu en CODIR élargi en juin puis en Commission d'appel d'offre en septembre. En parallèle,

5 réunions ont été organisées au 2^{ème} semestre pour informer et sensibiliser les directions-clés en matière d'achat : DLSI, DPI, DRD, DI, SG-DGAT, SG-DGADSS.



Perspectives 2023

Le SPASER du Département est structuré en 3 axes : un axe « environnemental », un axe « social » et un axe « transversal » qui comprendra des « fiches-réflexe » en matière d'achat public durable.

Le SPASER sera voté au cours du 1^{er} semestre 2023.

Un groupe d'acheteurs internes verra le jour en 2023 pour mettre en œuvre les objectifs du SPASER.